



OBLIGATIONS RELATIVES AU SERVICE NATIONAL (situation au 12/11/2025)

De nationalité française, vous avez entre 16 et 25 ans et vous vous inscrivez à un examen ou à un concours, vous devez justifier que vous remplissez les obligations relatives au service national.

Justificatifs à fournir au moment de votre inscription à l'examen ou au concours :

• VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 18 ANS

Vous devez fournir :

votre attestation de recensement

OU

votre certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) (*), si vous y avez déjà participé.

• VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS

Vous devez fournir :

votre certificat de participation à la JDC (*)

OU

votre attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la JDC (ce document comporte obligatoirement une date de validité)

OU

votre attestation individuelle d'exemption.

(*) La réalisation du séjour de cohésion dans le cadre du Service National Universel (SNU) peut valoir participation à la JDC.

⚠ Pour recevoir votre certificat individuel de participation (CIP) à la JDC, vous devez obligatoirement vous recenser auprès de votre mairie ou en ligne. Le recensement est obligatoire à compter de votre 16ème anniversaire. La participation au séjour de cohésion ne dispense pas de cette étape.

Pour plus de renseignements :

<https://support.snu.gouv.fr/base-de-connaissance/journee-defense-et-citoyennete>